

**AVIS RELATIF À LA CREATION DE
L'UMS UNIVERSITE DE BORDEAUX – INSERM N°54 MART**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 711-1 et L 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur et notamment l'article 51 ;

Vu l'avis favorable du conseil restreint du département Santé publique réuni le 14 novembre 2022 ;

Considérant la décision InsermDAJ n°2022-159 de l'Inserm portant création de l'UMS 54 MART à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

La Commission de la Recherche de l'Université de Bordeaux émet l'avis suivant :

Article unique – Création de l'UMS 54 MART Methods and Applied Research for Trial

La création de l'UMS Université de Bordeaux-Inserm n°54 MART (Methods and Applied Research for Trial), portée par Mme Linda WITTKOP, est approuvée à l'unanimité par les élus de la Commission recherche.

Résultats du vote :

34 votes favorables

0 opposition

0 abstentions

Fait à Talence, le 17 novembre 2022,

Le président de l'université de Bordeaux.
Dean LEWIS

